



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2025

<p><u>Date de convocation :</u> 26/02/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12+1</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Sébastien PAJOT, Guy RAPITEAU, Bernard LECOCQ, Sébastien CORNU, Sylvie LABBE, Chantal DESVARENNES, Dominique MERIEAU, Charles GARANDEAU, Josette BOUCHEREAU, Christophe GAUVRIT, Patrice MECHIN, Benoît HERIEAU</p> <p><u>Etaient absents et excusés :</u> Emmanuel MAREIX pouvoir à Bernard LECOCQ,</p> <p>Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Bernard LECOCQ a été élu secrétaire de séance</p>
--	--

LISTE DES DELIBERATIONS

En application de l'Ordonnance n°2021-1310 et du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

N°	Intitulé de la délibération	Approuvée
4	AVENANT MARCHE « AMENAGEMENT PAYSAGER » - LOTISSEMENT DU STADE	OUI
5	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - CONVENTION AVEC ALCOME	OUI
6	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - CONVENTION AVEC CITO	OUI

Le secrétaire de séance,

Bernard LECOCQ

Le Maire,

Sébastien PAJOT

